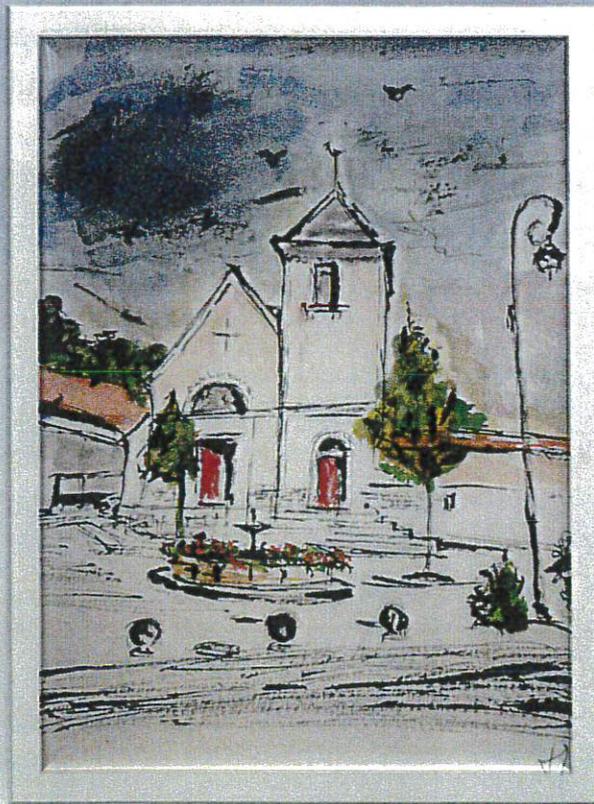




La Gazette de Branches

Toute l'actualité de votre commune se trouve ici



Mairie
2 route de Guerchy
89113 Branches
www.branches.fr

N°8 – Mai 2022 – Octobre 2022

NOTRE PERSONNEL COMMUNAL

Lydie Daguët, agent technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux et de l'accompagnement dans le bus des élèves a pris sa retraite le 9 août dernier.

Mme Sandrine François remplace Lydie en qualité d'agent technique territorial. Elle assure l'entretien des bâtiments, l'accompagnement dans le bus matin et soir entre Branches et Fleury la Vallée et le service de restauration scolaire. Elle est employée à 22/35^e, temps annualisé sous contrat PEC (Parcours Emploi Compétence), pour une durée de 11 mois.

Ce recrutement est subventionné à 40% par l'Etat.

Mme Valérie Dumont, est recrutée, pour le service cantine, par voie contractuelle, pour 9h24 /35^e par semaine, temps annualisé.

L'ensemble du conseil municipale souhaite la bienvenue à Madame Sandrine François et à Madame Valérie Dumont.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il aura lieu du 19 Janvier au 18 février 2023 et sera assuré par Isabelle Le Strat, notre secrétaire.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire.

Toutes les informations vous parviendront prochainement.



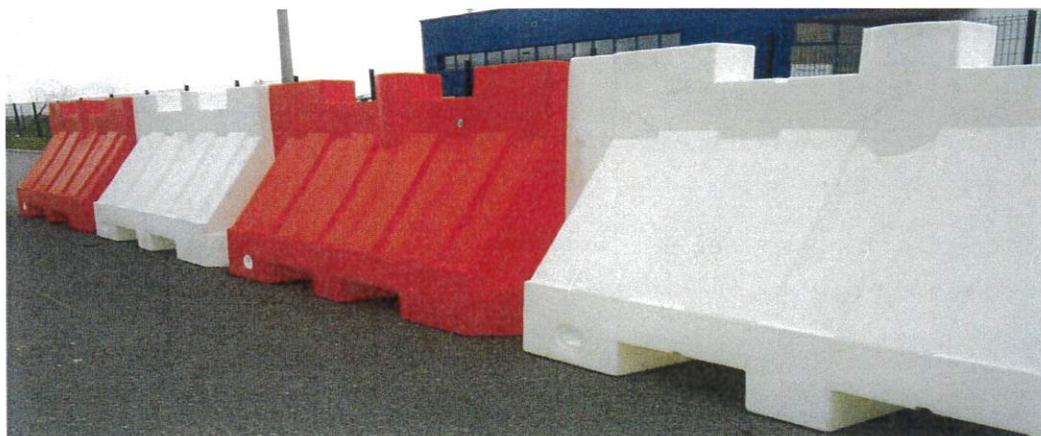
SECURISATION DU VILLAGE

Dans la continuité du projet de mise en sécurité routière du village, vous avez constaté que des aménagements provisoires ont été installés. Des comptages de vitesse seront réalisés.

Un retour précis, détaillé vous sera rendu et une décision définitive sera prise.

Le coût de ces travaux n'étant pas négligeable, une réflexion et une étude approfondie sont nécessaires.

Il est rappelé que les services départementaux sont pleinement associés à ce projet.



ECLAIRAGE PUBLIC

Nous avons lancé en novembre 2021 une consultation relative au maintien de l'éclairage public dans notre village.

Environ 40 réponses avaient été reçues en mairie. 2/3 des avis étaient favorables au maintien de l'éclairage. C'est la raison pour laquelle nous avons donc conservé cet éclairage.

Aujourd'hui, le contexte économique nous conduit à maîtriser de façon drastique les coûts d'énergie.

Ainsi le conseil municipal a décidé de couper l'éclairage public de 23 heures à 6 heures sur l'ensemble de notre territoire.



BORNE MEDICALE

Le 12 mai dernier a eu lieu l'inauguration de la borne médicale en présence du Sénateur François Patriat, des élus et de la population.

Qu'est-ce qu'une borne médicale ?

- Proposer aux administrés un accès rapide aux soins non programmés.
- Un dispositif qui associe performance technologique et expérience médicale.
- La borne est accessible PMR et des dispositifs médicaux inclus (otoscope, dermatoscope, stéthoscope, oxymètre, thermomètre et tensiomètre)

Où est-elle installée ?

- En mairie, dans un bureau fermé assurant la confidentialité et la discrétion nécessaires à la téléconsultation.

Quand est-elle disponible ?

- Tous les jours, de 8H à 22H. Pendant les heures de présence de notre secrétaire, vous avez accès, sans demande préalable, à la borne.
- En dehors des heures, téléphonez au numéro de permanence des élus, nous vous donnerons accès à cette borne.

Quels sont les retours d'expérience après 5 mois d'utilisation ?

- La borne est souvent utilisée. Les patients sont très satisfaits. Elle bénéficie à nos habitants et aux extérieurs. Le milieu médical des alentours oriente leurs patients vers notre borne. C'est le cas des pharmacies et de la maison médicale de la communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne.

.....

Notre commune s'est dotée d'un outil médical, accessible à tous, reconnu et entrant dans le système de santé classique. Il s'agit véritablement d'un service à la population. Comme nous le savons tous, malheureusement, l'offre de santé n'est pas satisfaisante sur le territoire. Ensemble, trouvons des solutions afin de pallier ce désert médical.



DEJEUNER REPUBLICAIN DU 13 JUILLET 2022

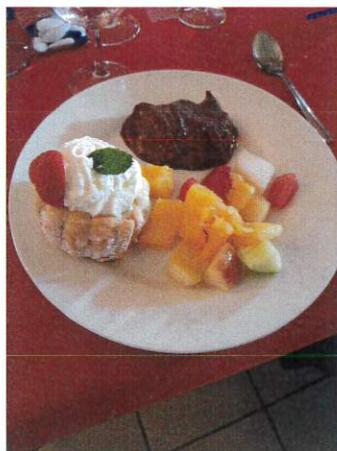
Le mercredi 13 juillet dernier, nos seniors ont été conviés à un déjeuner à l'occasion de la Fête Nationale.

Ce déjeuner « remplaçait » le repas de fin d'années 2021 annulé par cause de COVID. C'est dans un esprit joyeux et festif qu'une quarantaine de convives ont pu apprécier le repas confectionné par nos chevriers le GAEC DESNOUTIER-BRETON.

Ce moment fut une réussite.

Un grand merci à Joël et Gérard.

Le prochain déjeuner est prévu en janvier 2023 afin de fêter la nouvelle année.

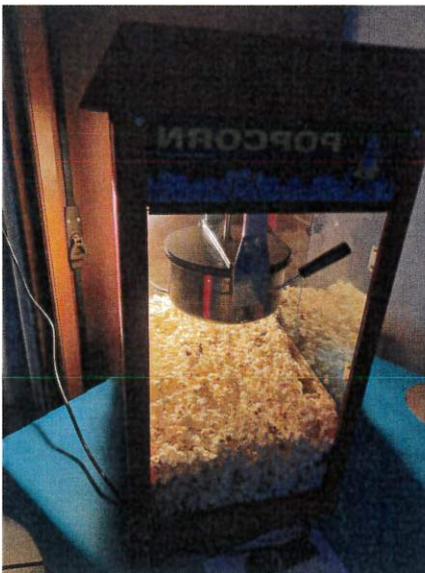


CINEMA DE PLEIN AIR

La communauté de l'auxerrois a offert à notre village la projection du film Sully le vendredi 19 août dernier, cette animation devait avoir lieu sur le stade de foot.

Compte-tenu des conditions météorologiques, nous avons installé la « salle de cinéma » dans le petit foyer.

Grand succès pour cette soirée, salle comble, + de 70 spectateurs. Les associations étaient également présentes.



RESTAURATION SCOLAIRE

Le premier service de restauration scolaire de Branches a eu lieu le 1^{er} septembre, jour de la rentrée !

La cantine est ouverte aux écoliers des deux classes de notre commune. Sur 41 élèves, 40 sont inscrits (variation de 38 à 40 couverts par jour).

Nos enfants sont accueillis dans le bâtiment scolaire, dans la partie de l'ancienne mairie. Fini le transport en autocar, les repas pris trop rapidement !

Nous avons retenu le prestataire Elite Restauration de Joigny avec ses menus de grande qualité et la boulangerie Ludivine et Sébastien d'Appoigny livre le pain.

Le service est assuré par nos deux agents communaux, Sandrine et Valérie, accompagnés d'Eva, volontaire du service civique, qui anime et propose des activités autour du goût pendant le déjeuner.



SERVICE CIVIQUE

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le 4 octobre l'accueil d'un volontaire au Service civique.

La mission consiste à :

- accompagner les élus, les associations dans l'organisation de manifestations,
- animer les déjeuners pour nos écoliers chaque jour,
- mettre en page et finaliser la gazette, le site internet et autre outil de communication et
- proposer des animations pour favoriser le lien intergénérationnel (formation de l'outil informatique par exemple)

Le volontaire s'est engagé pour une période de 10 mois, du 1^{er} octobre 2022 au 31 juillet 2023.

La commune lui verse une indemnité de 111.35€ / mois, le complément est versé par l'Etat.

A noter que la commune bénéficie d'un agrément de 3 ans, cela signifie que deux autres jeunes seront engagés.

Nous sommes ravis d'accueillir et de vous présenter Eva Godard Meillier.



AFFOUAGES 2022

Inscriptions en Mairie avant le **15 Novembre 2022**. Le règlement est désormais de 50 € (chèque à l'ordre du Trésor Public).

Le tirage au sort aura lieu fin Novembre.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Elle sera célébrée à 11 heures devant le monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur.



LES ASSOCIATIONS DE NOTRE VILLAGE VOUS INFORMENT !!!!

L'association Branches en fête

> Merci aux participants de la rando du 2 Octobre, malgré le temps incertain, nous avons passé un moment convivial, voici nos randonneurs:



> Dimanche 30 Octobre: Très bonne chasse aux bonbons avec de magnifiques déguisements d'Halloween. Merci aux habitants !

> Samedi 19 Novembre: place à la soirée dansante, DJ Jonathan sera là pour mettre l'ambiance et le Gaec DESMOUTIERS-BRETON pour nous préparer un bon repas.

> Samedi 10 Décembre: nous serons présents sur le marché de Noël pour vous proposer des crêpes et des gâteaux maison et aussi remettre les prix des plus belles décorations de Noël

A bientôt pour de nouvelles aventures
L'équipe Branches en Fête

BRANCHES
En Fête 

POUR LES JOINDRES :
branchesenfete@gmail.com

Société de chasse de Branches

Les jours de chasse **de notre société** sont **les dimanches et les jours fériés**.
Pour cette année, Noël et jour de l'An étant un dimanche, nous chasserons certainement les **samedis 24 et 31 Décembre**.

Des panneaux sont posés **sur les arbres** aux entrées des chemins depuis plusieurs années **et des panneaux** sont déposés **vers les zones de chasse** chaque jour de chasse.

N'hésitez pas à vous arrêter vers nous pour avoir des conseils ou informations ces jours-là, nous vous renseignerons avec plaisir. **Soyez prudents et visibles** si vous ramassez des champignons, merci.

Vous pouvez aussi me contacter au 06.87.26.02.48 pour vous informer.

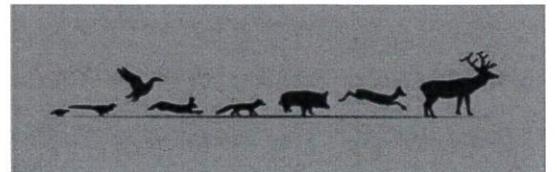
Un grand merci à tous pour votre présence en tant que visiteurs ou exposants lors de notre vide grenier 2022.

Un énorme merci également à nos bénévoles, sans qui tout ceci serait impossible !

Nous avons rencontré beaucoup de succès grâce à vous et au beau temps (pour une fois!).

Nous avons l'intention de renouveler cet événement en septembre 2023 et comptons sur vous !

Mme Grimard Christelle
présidente de la société de chasse de Branches.





Marché de Noël de Branches

le 10 décembre 2022

*de 15 heures à 20 heures – autour de
l'école*

Inscription des exposants en mairie



Votre contact local
Juliette LEBEAU
07 72 32 70 75

Découvrez nos offres détaillées et nos partenaires sur www.passtime.fr

Tarifs Edition 2023

3 FORMULES
qui s'adaptent à vos envies et votre budget

39€90

Liberté

DES OFFRES DIGITALES EN NATIONAL ET SUR LE WEB

MOBILE

64€90

Essentiel

DES OFFRES EXCLUSIVEMENT EN LOCAL, TOUT AUTOUR DE VOUS

GUIDE DU MOBILE * application 64-90 € g. acte 69-90 €

MOBILE

89€90

Premium

DES OFFRES EN NATIONAL EN LOCAL ET SUR LE WEB

MOBILE

5 OFFRES DE RÉDUCTIONS

- OFFRES DÉCOUVERTES LOCALES
-30% à -50% et + jusqu'à 6 personnes
- OFFRES PERMANENTES LOCALES
-10% à -30% et + jusqu'à 6 personnes
- OFFRES PERMANENTES NATIONALES
-10% à -30% et + jusqu'à 6 personnes
- OFFRES BILLETTERIE CINÉMA & LOISIRS *illimitées*
- OFFRES WEB ILLIMITÉES

Suivez nos Infos et Actus sur

FACEBOOK et INSTAGRAM
"Passtime_Yonne"

PASSTIME, c'est profiter de remises exceptionnelles jusqu'à -50 % dans les Restaurants, Commerces et Loisirs près de chez vous, sur votre département, toute l'année, et jusqu'à 6 personnes.

Vos élus ont assisté à une présentation et vous proposent d'acquérir la version dématérialisée avec des tarifs négociés (mentionnés sur le bon de commande).

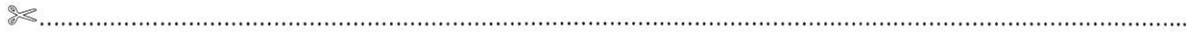
3 formules vous sont proposées.

Si vous souhaitez passer commande veuillez remplir le coupon réponse ci-dessous et le déposer à la Mairie accompagné de votre chèque.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 06.99.62.78.88 entre 17h et 20h.

INFORMATION IMPORTANTE

Votre commune participera à hauteur de 10 € par famille (en plus des tarifs remisés) sur la formule de votre choix (une seule formule par famille).



Bon de commande PASSTIME (à retourner au plus tard le 14 Novembre)

Nom Prénom

Adresse

Numéro de téléphone /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

FORMULES pour les habitants de Branches
(tarif négocié moins 10 € de part communale) :

- LIBERTE 27,90 € - 10 € = **17,90 €**
- ESSENTIEL 42,90 € - 10 € = **32,90 €**
- PRENIUM 52,80 € - 10 € = **42,80 €**

Possibilité d'acquérir une formule **pour une personne extérieure** :

- LIBERTE 27,90 € X =
- ESSENTIEL 42,90 € X =
- PRENIUM 52,80 € X =

TOTAL



**Le conseil municipal a décidé
d'organiser un après-midi
« ATELIER » lors de chaque période
de vacances scolaires.**

**Cette demi-journée permet à nos
enfants de réaliser des créations,
de confectionner et de goûter des
pâtisseries et de s'amuser.**

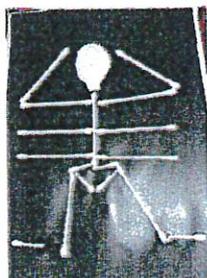
**Nous souhaitons créer des liens
intergénérationnels. Petits et
grands sont attendus.**

**Notre volontaire du service civique
a pour mission d'initier et d'animer
ces moments.**

Premier atelier
31 octobre
Sur le thème HALLOWEEN

Environ 40 personnes, enfants et adultes ont participé à cet atelier.

Les enfants sont repartis avec leur fantôme en coton, une clémentine décorée, un squelette en coton-tige et une sucette fantôme. Ils ont également dégusté des doigts de pâte sablée et décoré un cupcake.



Prochain atelier

Lundi 19 décembre

à 14 heures

à la salle des fêtes

JEUX –

**CONTES DE NOEL –
GOÛTER DE FÊTE**



NUMÉROS UTILES

- Mairie de Branches : 03-86-73-79-33 Mail : mairie-de-branches-89@wanadoo.fr
- Communauté de l'Auxerrois : 03-86-72-20-60
- Gendarmerie de Montholon : 03-86-63-40-17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- SOS Médecin 24H/24 : 3624

HORAIRES DECHETTERIE DE BRANCHES

Hiver : du 01/11 au 31/03/2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	9H30-12h 14h30 - 18h	FERMÉ	9H30-12h 14h30 - 18h	FERMÉ	10h – 12h 14h – 17h

TRAVAUX – BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- Les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h** et de **16h à 18h**

(Extrait de l'arrêté préfectoral de 21 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage).

Le brûlage est interdit toute l'année en zone urbaine, en zone péri-urbaine et en zone rurale. La personne qui brûle des déchets à l'air libre peut être punie d'une amande de **450€** maximum.

Les déchets doivent être déposés en déchèterie.